



Commémoration du 29^{ème} anniversaire de l'Assassinat du Président Ntaryamira



Le Président de la République du Burundi, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a rehaussé de sa présence les cérémonies marquant le 29^{ème} anniversaire de l'Assassinat du Président feu Cyprien NTARYAMIRA.

Après une prière organisée au monument des martyrs de la démocratie où reposent les corps de l'illustre disparu et de ses Ministres assassinés à l'Aéroport International de Kanombe à Kigali, le maître des cérémonies a par la suite étalé sa biographie, qui reflétait un esprit travailleur.

Le Couple Présidentiel, suivi du corps diplomatique, puis la famille du disparu, et les Représentants des partis politiques ont déposé des gerbes de fleurs sur leurs tombes.

Étaient présents dans ces cérémonies les autres hautes autorités du pays dont le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera, le Vice-Président de la République Ir Prosper Bazombanza, l'Ombudsman Madame Aimé Laurentine Kanyana, le Premier Ministre Lieutenant Général de police Gervais Ndirakobuca, les Anciens Présidents de la République, Son Excellence Domitien Ndayizeye et Son Excellence Sylvestre Ntibantunganya et les autres.

Les cérémonies se sont clôturées par l'écoute du discours du Président Cyprien NTARYAMIRA le jour de son investiture, où il appelait les Burundais à la discipline dans tous les secteurs.

La célébration eucharistique qui depuis lors, débutait les cérémonies n'a pas eu lieu car la journée a coïncidé avec le triduum pascal.

(www.presidence.bi)

Dans ce numéro:

page

Commémoration du 29^{ème} anniversaire de l'Assassinat du Président Ntaryamira

1

Mission officielle de la Première Dame S.E Angeline NDAYISHIMIYE en Italie: Un Bilan très satisfaisant

2

Assemblée Nationale: Ouverture de la session parlementaire ordinaire d'avril

3

L'OMS organise un atelier médias à la veille de la journée mondiale de la santé

7

Ouverture solennelle de la Radio Isôko FM - RBDC

8

Mission officielle de la Première Dame S.E Angeline NDAYISHIMIYE en Italie: Un Bilan très satisfaisant



La Première Dame du Burundi S.E a effectué, du 29 mars au 5 avril 2023, une mission officielle en Italie. L'objectif de ce voyage était premièrement de rencontrer le bureau du Programme alimentaire mondial (PAM) au niveau mondial et les autres partenaires au développement. En tant que Marraine du Programme d'Alimentation scolaire, la Première Dame a premièrement rencontré au siège mondial du PAM à Rome, Ms Valérie Guarnieri, Directrice Exécutive Adjointe de cette agence onusienne. Ms Valérie s'est dit impressionnée par les initiatives de S.E la Première Dame en ce qui est de la promotion du programme d'alimentation scolaire au Burundi. Le PAM a encore une fois réitéré son engagement de toujours appuyer le programme d'alimentation scolaire tout en appréciant l'engagement du Gouvernement du Burundi d'appuyer les cantines scolaires via le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique. Quant à Elle, Son Excellence la Première Dame a vivement remercié le PAM pour son soutien à la promotion de l'alimentation scolaire.

Toujours au siège de PAM, la Première Dame S.E Angeline NDAYISHIMIYE a rencontré les Représentants de la Coalition Internationale pour l'Alimentation Scolaire dont elle est déjà nommée Point Focale au Burundi depuis l'an 2021. Parlant au nom de la Coalition, Ambassadeur Céline Jurgensen a indiqué que le Burundi est devenu emblématique dans ce programme à cause des efforts de S.E la Première Dame. Elle a ainsi demandé à Son Excellence la Première Dame d'accepter de participer aux rencontres de haut niveau de cette coalition qui se tiennent dans différents pays afin d'aider la coalition à lever la voix en faveur de ce programme.

Après Rome, S.E la Première Dame s'est rendu dans la Ville de Parme. Elle a été chaleureusement accueillie

par Mr Michèle Guerra, Maire de cette ville qui se trouve dans la région d'Emilia Romagna. Le Maire de la ville de Parme salut la coopération entre nos deux pays, et particulièrement entre Bujumbura et Parme. A travers cette coopération, la Mairie de Parme finance le projet de transformation des tomates à Carama, dans la Province de Bujumbura, un projet qui est venu pour contribuer à l'amélioration de la nutrition dans notre pays.

Au cours de cette visite d'échange d'expérience à Parme, S.E la Première Dame a visité, deux sociétés de transformation agro-alimentaire de renom. Il s'agit de la fromagerie Azienda Agricola Biologica Ciaolate et la cave de vinification "monte delle vigne". Ciaolate fait partie du véritable parmesan Permigiano Reggiano, qui produit des fromages selon un savoir-faire artisanal multiséculaire. Lait cru de vache, sel naturel, présure, sans additif ni conservateur, ce qui est un bon modèle pour une alimentation saine.

Toujours à Parme, la Première Dame a participé à la plus spéciale Messe dominicale célébrée le dimanche des Rameaux dans la Cathédrale de Parme. C'est une très ancienne Cathédrale qui date de mille ans.

A Parme, la Première Dame a également visité l'Hôpital Pédiatrique Ospedale del Bambino "Pietro Barilla" pour un échange d'expérience. Elle avait rencontré en date du 30 mars 2023 en Italie, les responsables de l'hôpital Bambino Gesù Ospedale Pediatrico de Rome. Leurs échanges ont porté sur le partenariat entre cet hôpital et la Clinique Bonne Action UMUGIRANEZA dont elle est Fondatrice.

Le partenariat entre ces deux hôpitaux sera spécialement établi dans le domaine de renforcement de capacité du personnel de la Polyclinique UMUGIRANEZA en ce qui est surtout de la chirurgie pédiatrique.

Les responsables de ces hôpitaux ont promis de continuer le dialogue de partenariat avec la Fondation Bonne Action UMUGIRANEZA.

S'adressant à la Presse Nationale de son retour, Son Excellence la Première Dame s'est dite satisfaite du bilan de ce voyage. "La mission s'est bien déroulée et il ne nous reste qu'à concrétiser les conclusions du dialogue que nous avons mené avec nos partenaires", a-t-elle ajouté. (www.presidence.gov.bi)

Assemblée Nationale: Ouverture de la session parlementaire ordinaire d'avril



L'Assemblée Nationale du Burundi a procédé lundi le 03 avril 2023 à l'Ouverture de la Session Parlementaire Ordinaire du mois d'avril 2023. Les cérémonies ont été dirigées par le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Honorable Sabine Ntakarutimana au nom du Président en mission de travail à l'étranger.

Dans son allocution, le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale Honorable Sabine Ntakarutimana a indiqué que la période des vacances parlementaires est un moment de repos mais également une occasion de s'associer à leurs concitoyens dans leurs circonscriptions électorales dans les travaux de développement communautaires.

Étant donné que les vacances parlementaires de

mars ont coïncidé avec le mois dédié à la femme, les femmes parlementaires ont visité les femmes détenues à la prison centrale de Mpimba et leur ont offert des biens et des conseils pour qu'elles ne retombent pas dans les mêmes erreurs une fois relâchées.

Les membres du bureau de l'Assemblée Nationale ont rencontré les responsables et différentes communautés de certaines provinces pour parler des sujets de la vie nationale entre autres la justice, le leadership, la démographie galopante, la gestion des projets générateurs de revenus, etc.

Au niveau de la diplomatie parlementaire, le Parlement burundais a participé à différentes conférences et a accordé des audiences aux Représentants résidents des organisations internationales et aux Ambassadeurs accrédités au Burundi ainsi l'organisation des conférences sous régionales.

Au cours de la Session d'avril ouverte le lundi 03 avril 2023, les Députés vont analyser douze projets de loi lui envoyés par le Gouvernement du Burundi dont celui relatif à la loi budgétaire 2023-2024 conformément à l'article 182 de la Constitution du Burundi.

Dans les perspectives, l'Assemblée Nationale compte organiser des descentes pour épauler les administratifs à la base dans la sensibilisation de la population sur les bienfaits du planning familial et du dividende démographique suite à la démographie galopante qui est une préoccupation actuellement. [.\(www.rtnb.bi\)](http://www.rtnb.bi)

Le Président du Sénat participe aux travaux de développement communautaires

Le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a effectué samedi le 1^{er} avril 2023, les travaux de développement communautaire dans la province Ngozi. Il s'agissait des travaux de construction des gradins dans le Stade Agasaka de Ngozi.



Le Ministre en charge de l'Agriculture Dr Sanctus Niragira, les Parlementaires élus dans la circonscription de la province Ngozi, les administratifs provinciaux, les militaires et policiers ainsi que les natifs ont pris part

à ces travaux.

Le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera dans son mot de salutations à la population après les travaux, leur a demandé de travailler dans la compétitivité pour arriver au développement effectif. Il a appelé les natifs à participer aux travaux de développement de leur province. Il les a également invités à bannir les clivages ethniques qui freinent le développement

Le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a demandé à la population de la province Ngozi de préserver la culture et les mœurs burundaises qui ont toujours caractérisé nos ancêtres. Concernant la hausse des prix des denrées alimentaires, le Président du Sénat a exhorté la population à s'atteler aux travaux agricoles et d'élevages pour augmenter la production et à bien exploiter la terre. Il a invité également la population burundaise à la limitation des naissances car, pour lui la surpopulation est parmi les causes de la malnutrition dans le pays. (www.rtnb.bi)

Le Président du Sénat participe aux travaux de développement communautaires



Sinzohagera dans son mot de salutations à la population après les travaux, leur a demandé de travailler dans la compétitivité pour arriver au développement effectif. Il a appelé les natifs à participer aux travaux de développement de leur province. Il les a également invités à bannir les clivages ethniques qui freinent le développement

Le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a effectué samedi le 1^{er} avril 2023, les travaux de développement communautaire dans la province Ngozi. Il s'agissait des travaux de construction des gradins dans le Stade Agasaka de Ngozi.

Le Ministre en charge de l'Agriculture Dr Sanctus Niragira, les Parlementaires élus dans la circonscription de la province Ngozi, les administratifs provinciaux, les militaires et policiers ainsi que les natifs ont pris part à ces travaux.

Le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel

Le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a demandé à la population de la province Ngozi de préserver la culture et les mœurs burundaises qui ont toujours caractérisé nos ancêtres. Concernant la hausse des prix des denrées alimentaires, le Président du Sénat a exhorté la population à s'atteler aux travaux agricoles et d'élevages pour augmenter la production et à bien exploiter la terre. Il a invité également la population burundaise à la limitation des naissances car, pour lui la surpopulation est parmi les causes de la malnutrition dans le pays. (www.rtnb.bi)

L'Ombudsman burundais se joint à la population dans les travaux communautaires



L'Ombudsman burundais Madame Aimée Laurentine Kanyana s'est joint samedi le 01 avril 2023 à la population de la commune Matana en province de Bururi dans les travaux de développement communautaires de construction d'une salle communale de conférences.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bururi colonel Léonidas Bandenzamaso a fait savoir que la province est en paix et en sécurité mais qu'avec le début de la saison culturale B, il s'observe une maladie qui attaque les cultures de haricots dans les communes de Mugamba et Matana. A cet état de

fait, le Gouverneur de Bururi alerte les spécialistes des maladies des plantes d'intervenir rapidement sans tarder au moment où la saison culturale A s'est mal passé à cause de l'arrivée tardive des pluies. Prenant la parole, l'Ombudsman burundais Madame Aimée Laurentine Kanyana a appelé la population de Bururi à se réunir autour des travaux communautaires pour se construire les infrastructures d'intérêt public et se développer ensemble sans laisser personne de côté car "l'union fait la force".

Madame Aimée Laurentine Kananyana a également appelé la population à développer leurs ménages et par conséquent le pays, à adhérer au planning familial et éviter la polygamie, source de conflits fonciers.

L'Ombudsman burundais a demandé aux administratifs locaux de servir convenablement la population tout en rappelant que l'institution de l'Ombudsman est chargée d'asseoir l'entente entre la population et l'administration. Revenant sur la maladie des haricots, l'Ombudsman appelle les administratifs à la base à suivre de près l'évolution de celle-ci pour alerter le Ministère en charge de l'agriculture pour leur octroyer des produits phytosanitaires pour la pulvérisation. (www.rtnb.bi)

Lancement officiel du Plan de réponse humanitaire 2023

Lundi le 03 avril 2023, le Directeur Général chargé des Relations Multilatérales au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement Ambassadeur Gaudence SINDAYIGAYA, a procédé au lancement officiel du Plan de réponse humanitaire 2023. Les cérémonies se sont déroulées à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika.

Dans son discours, le Directeur Général chargé des Relations Multilatérales Ambassadeur Gaudence SIDAYIGAYA a indiqué que depuis 2016, le Burundi avec l'appui et en concentration avec ses partenaires conduit une analyse des besoins humanitaires et élabore le Plan de réponse annuel pour répondre aux besoins les plus prioritaires des populations affectées

par les catastrophes et aléas. Au nom du Gouvernement du Burundi, il a salué la bonne collaboration étroite et sans faille durant tout le processus, une collaboration qui s'est progressivement raffermie dans la ligne et la dynamique de renforcement des relations entre le Gouvernement et ses partenaires prônée par Son Excellence le Président de la République.

Selon l'Ambassadeur Gaudence SINDAYIGAYA, le Gouvernement du Burundi « Responsable et Laborieux » travaille avec diligence et sans relâche pour améliorer le quotidien des burundais, notamment en matière de développement économique, de santé d'éducation et de sécurité pour renforcer la résilience des populations les plus vulnérables aux chocs climatiques et économiques, ainsi qu'aux catastrophes na-

turelles. Il a remercié les bailleurs de fonds et les a invité à renouveler leur soutien en 2023 pour que le Burundi puisse consolider les progrès déjà réalisés et continuer à réduire les besoins humanitaires dans le pays. Il a signalé que le Gouvernement du Burundi ne cessera de travailler en étroite collaboration avec les partenaires humanitaires pour répondre aux besoins les plus urgents des populations touchées par les situations de chocs et le rapatriement dans les conditions dignes des compatriotes burundais et leur intégration effective en octroyant des solutions durables adaptées et continuer d'assurer la riposte face aux épidémies.

Quant au Cheffe de Bureau OCHA au Burundi Madame Noroarisoa RAKOTOMALALA, l'Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique au Burundi Madame Mélanie H.Higgins, l'Ambassadeur de Belgique au Burundi Monsieur Alain Van-Gucht et le Coordinateur résident par intérim du Système des Nations-Unies au Burundi Monsieur John Agbor ont, tous remercié le Gouvernement du Burundi pour le rôle important qu'il joue dans la fourniture d'une assistance vitale à ceux qui en ont besoins et le renforcement de la résilience des communautés. Ils ont aussi rendu un hom-

mage à toutes les personelles humanitaires femmes et hommes, burundais et non burundais qui œuvrent quotidiennement pour les personnes qui sont dans les chocs. Ces derniers ont tous fait savoir que la réponse humanitaire en 2023 au Burundi est une occasion unique pour les partenaires de mettre en œuvre une réponse multisectorielle qui prend en compte les causes profondes des chocs qui affectent les populations locales et que le Plan de réponse humanitaire 2023 est un outil au service du renforcement de la coordination entre tous acteurs, le Gouvernement, les partenaires internationaux et nationaux, pour de meilleurs résultats.

Signalons que le plan de réponse humanitaire 2023 pour le Burundi a été élaboré pour être complémentaire avec les plans déjà existants, et notamment celui signé récemment entre le Gouvernement et les Nations unies: le plan cadre de coopération pour le développement durable 2023-2027 qui comprend trois priorités stratégiques sur lesquels sont reliés les objectifs stratégiques du plan de réponse humanitaire, pour générer des résultats collectifs dans les zones de convergence. **(Rédaction-MAECD)**

Lancement de la campagne de riposte contre la rougeole



Le lancement officiel mercredi le 05 avril 2023 de la campagne de riposte contre l'épidémie de la Rougeole par le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA via son Programme Elargi de Vaccination (PEV) en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé(OMS), l'UNICEF et d'autres partenaires s'est déroulé au centre de santé

"La référence" de Buyenzi en commune Mukaza dans la Mairie de Bujumbura.

Cette campagne qui a débuté le lundi pour se clôturer le vendredi concernera 400 milles enfants de cinq districts sanitaires dont l'âge est compris entre six mois à neuf ans.

Le Directeur du Programme Elargi de Vaccination (PEV), Dr Jean Claude Bizimana a indiqué que l'organisation de cette campagne de riposte contre la rougeole concerne cinq districts sanitaires seulement car il s'agit de la nouvelle stratégie de traquer la maladie où elle s'est manifestée pour freiner sa propagation.

Dr Jean Claude Bizimana a fait savoir qu'ils scrutent et analysent les données du jour au jour pour que la riposte soit déclenchée au moindre district qui affiche une flambée.

Le Représentant résident de l'OMS au Burundi Dr Xavier Crespin, au nom des Partenaires, s'est réjoui que la campagne a été répondu massivement et lance un appel aux parents qui traînent encore les pieds à amener leurs enfants pour les faire vacciner. (www.rtnb.bi)

Le Ministre en charge de l'agriculture visite différentes réalisations du ressort de son Ministère



Le Ministre en charge de l'agriculture, Dr Sanctus Niragira accompagné par les cadres de son Ministère a fait une descente sur terrain en province de Kirundo samedi le 1^{er} avril 2023, pour s'enquérir de l'état des lieux des différentes réalisations qui relèvent de son Ministère.

Ils ont visité le projet d'Appui à la Transformation Agricole dans le Région Naturelle de Bugesera (PATAREB), un projet financé par la Banque Africaine pour le Développement (BAD) afin de réaliser des activités en rapport avec l'agriculture en province de Kirundo.

Après des visites sur terrain dans les marais de Nyavyamo en commune Kirundo, le constat est que les activités d'aménagement de ces marais sont à l'arrêt à cause d'un accident d'un engin qui était en train de tracer une piste qui traverse le marais. Pour

le moment, un centre de pompage est en train d'être construit pour évacuer l'eau et commencer l'aménagement.

Dr Sanctus Niragira a fait savoir que pour le projet PATAREB, il y a des défis à relever dont un retard dans la réalisation de toutes les activités du projet et un problème d'organisation interne des travailleurs. Une commission chargée de proposer des solutions adéquates qui permettront à ce projet d'aller de l'avant a été mise en place.

Dr Sanctus Niragira a clôturé sa visite sur la propriété d'un Agro-éleveur du nom de Joseph Bigirimana, qui est en train d'aménager un centre naisseur moderne dans la province de Kirundo ainsi que la multiplication des porcs et poules.

Cet agro-éleveur a soulevé deux défis majeurs rencontrés dans la réalisation de ce projet dont l'approvisionnement en eau et le raccordement en électricité.

Le Ministre en charge de l'agriculture a promis d'en parler avec le Ministère en charge de l'énergie pour voir comment accompagner cet agro-éleveur. (www.rtnb.bi)

L'OMS organise un atelier médias à la veille de la journée mondiale de la santé

Dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la santé couplée avec la 75^{ème} anniversaire de l'existence de l'OMS et le 60^{ème} anniversaire de sa présence au Burundi, l'OMS en collaboration avec le Ministère en charge de la santé a organisé mercredi le 05 avril 2023, un atelier d'information à l'intention des Médias pour échanger et partager l'engagement et les réalisations de l'OMS au Burundi aux côtés du Gouvernement du Burundi.

Dans son discours, le Représentant Résident de l'OMS au Burundi Dr Xavier Crespin a indiqué qu'à la veille de la célébration de la journée mondiale de la santé, édition 2023 qui coïncide avec le double anniversaire des 75 ans de création de l'OMS et des 60



ans de sa présence au Burundi, Il est loisible de se retrouver avec les autres et les médias pour échanger

sur le chemin parcouru par cette organisation avec le Burundi.

C'est dans l'objectif de renforcer le système de santé du pays et évoluer progressivement vers la Couverture Sanitaire Universelle en particulier et les Objectifs de Développement Durable (ODD) de façon générale au Burundi. Dr Xavier Crespin a félicité le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida pour les initiatives prises, les efforts consentis pour progressivement redorer le blason du secteur de la santé en ouvrant pour le bien-être des populations du pays.

Un pays qui doit être fier du niveau atteint à travers les résultats probants obtenus ces dernières années notamment le succès thérapeutiques pour la tuberculose (95%) et la très bonne performance contre le VIH avec l'atteinte des cibles pour ne citer que ces deux principaux.

Le Dr Xavier Crespin a demandé aux professionnels des médias d'être toujours les Porte-paroles auprès des populations afin qu'elles puissent comprendre et adhérer aux efforts du Gouvernement et des partenaires au développement en faveur de leur santé.

Selon l'Assistant du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida qui a représenté le Ministre dans cet atelier a fait savoir que depuis 75 ans, des progrès extraordinaires ont été accomplis dans la protection des personnes contre les maladies, notamment l'éradication de la variole, la réduction de l'incidence de la poliomyélite le sauvetage de millions de vies grâce à la vaccination des enfants, la baisse de la mortalité maternelle et l'amélioration de la santé et le bien-être de la population.

Le Gouvernement du Burundi se réjouit de bonnes relations de coopération qui existent entre le Burundi et l'OMS depuis 1963 et félicite le Représentant de Bureau de l'OMS au Burundi et son personnel pour leur rôle dans la mise en oeuvre des objectifs mutuellement convenus, en vue de permettre un meilleur accomplissement de la mission de promouvoir la bonne santé de la population burundaise.

Le Bureau de l'OMS au Burundi s'est attelé à cette tâche et a déjà accompli des actions visibles et louables portant principalement sur le soutien au système de santé l'intensification de la lutte contre diverses maladies et la promotion de la santé de la mère et de l'enfant. (www.rtnb.bi)

Ouverture solennelle de la Radio Isôko FM – RBDC

L'Assistant du Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias, Monsieur Thierry Kitamoya a ouvert solennellement mardi le 4 avril 2023 à Bujumbura, la Radio Isôko FM – RBDC (Radio Burundi Discovery Channel: Chaîne Découverte de Radio Burundi:) qui émet sur 100.4 MHZ.

Dans son discours, le Représentant légal de la Radio Isôko FM – RBDC, Monsieur Jean Patrick Nduwimana a fait savoir que cette radio est l'un des projets de Festival Burundi Discovery Fondation (FBDF), qui veut con-



tribuer au développement socio-économique du pays via les secteurs du tourisme, l'environnement, l'entrepreneuriat, la cohésion sociale, l'économie, le patriotisme, le droit de l'homme, la promotion des droits de la femme et autres.

Selon Monsieur Nduwimana, la radio est venue pour aider à trouver solutions à certains défis qui se manifestent surtout dans le domaine touristique et dans l'entrepreneuriat en créant aussi beaucoup d'emplois.

La Présidente du Conseil National de la Communication (CNC) Ambassadeur Vestine Nahimana a félicité ceux qui ont initié le projet

de Radio Isôko FM. Elle a également signalé que cette Radio aidera la population burundaise à avoir des informations utiles dans sa vie quotidienne dont l'agriculture, l'élevage, la culture, l'environnement et autres.

Selon elle, le Gouvernement, à partir de la sensibilisation de cette radio, aura une occasion de collecter des impôts et taxes pour le développement du pays. Malgré cela, Madame Nahimana a demandé aux responsables de ce Médium de suivre la ligne éditoriale qu'ils se sont fixés

eux-mêmes et de faire leurs activités conformément à la loi régissant la presse Burundaise et d'autres lois, que le pays a mises en place.

Les Responsables de la Radio Isôko FM-RBDC et les journalistes sont aussi demandés à ne pas diffuser de fausses informations ou des messages de haine, mais plutôt de diffuser des informations constructives et équilibrées. Les journalistes de cette Radio doivent aussi être tous dotés des contrats pour éviter certains problèmes, a conseillé la Présidente du CNC.

Kitamoya a quant à lui demandé aux Responsables de ce nouveau-né dans le monde médiatique, de promouvoir la langue maternelle dans leurs émissions. Ils sont aussi demandés de travailler tout en visant l'intérêt des citoyens burundais surtout en les sensibilisant à s'atteler aux travaux de développement. Monsieur Kitamoya a aussi invité les journalistes de cette Radio à l'exploiter de façon construc-



tive expliquant qu'un media mal utilisé peut déstabiliser la paix et la sécurité du pays.

Du côté du Ministère ayant les Médias dans ses attributions, il a promis à travers le fonds d'appui aux Médias, de faire le renforcement des capacités des journalistes de la Radio Isôko FM-RBDC comme c'est le cas pour les autres Médias. Ladite Radio recevra aussi certains matériels de la part du Ministère chargé des Médias.

Il est à signaler que la Radio Isôko FM-RBDC émet des ondes dans les provinces de la Mairie de Bujumbura, Bujumbura, Bubanza, Cibitoke, Kayanza (Kabarore, Butaganzwa), Ngozi (Tangara), Muramvya (Mbuye), Mwaro (Rusaka, Nyabihanga), Bururi (Rutovu), Rumonge (Rumonge) et Karusi (Gitaramuka). La Radio compte également émettre, dans trois ans, sur tout le territoire national et les avoir des correspondants provinciaux. (www.abpinfos.com)



REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°03 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERECREDI 05 AVRIL 2023**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 05 avril 2023, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu le mardi 22 mars et le lundi 03 avril 2023, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Projet de loi portant fixation du budget général de la République du Burundi, Exercice 2023-2024**, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

La préparation du projet de budget 2023/2024 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des réformes en matière de gestion des finances publiques visant le basculement du budget - moyen vers le budget - programme.

Le projet de budget 2023/2024 a été également préparé au moment où le projet de document « Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Développé en 2060 » est en processus de validation.

Ce document va servir de référence dans l'élaboration des politiques et stratégies en matière de développement durable.

Pour atteindre la vision de son Excellence Monsieur le Président de la République résumée dans le slogan « Umunwa wose uronke ico ufungura, umufuko wose uronke amafaranga », traduit littéralement « Que chaque bouche ait à manger et que poche ait de l'argent », le projet

de budget 2023/2024 met un accent particulier sur la poursuite du financement de la politique de subvention des engrais organo-minéraux et la production des semences sélectionnées.

Parmi les grandes allocations prioritaires retenues dans le projet de budget 2023-2024 figurent également:

- La mise en œuvre de la politique salariale;
- L'indemnisation des biens des personnes qui seront touchées par le projet de construction de chemin de fer;
- La réhabilitation de la piste de l'Aéroport Melchior NDADAYE;
- La construction du barrage d'irrigation KAJEKE ;
- Le développement de l'agropole de RUGO FARM;
- Le Programme d'autonomisation économique et d'emploi des jeunes (PAEEJ)
- La construction du centre de cancérologie;
- La construction d'un centre naisseur de lapins.

Dans le but d'augmenter les recettes, d'importantes mesures sont prévues. Ainsi, l'OBR va poursuivre ou entreprendre les actions suivantes :

- Le renforcement de la collecte des taxes sur les activités du secteur minier ;
- La prise des dispositions pour réduire le secteur informel à travers une fiscalité de proximité ;
- L'application rigoureuse de la loi concernant les dividendes à verser à l'Etat ;
- L'initiation de la révision des textes et la procédure d'octroi des exonérations ;
- L'accélération du processus de recouvrement des arriérés par l'Office Burundais des Recettes ;
- L'amélioration des outils de collecte des recettes, en l'occurrence les lois révisées et l'infrastructure informatique au Commissariat des Douanes et Accises ;
- Le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption, la fraude, et la contrebande ;
- L'amélioration des mécanismes d'élargissement de l'assiette fiscale, conformément aux nouvelles lois sur les procédures fiscales ; l'impôts sur revenus et la loi sur la TVA ;
- Le suivi rigoureux des remboursements de la TVA ;
- La mise en service généralisée du système de facturation électronique;
- L'implémentation d'un système de télédéclaration et télépaiement.

Après échange et débat ce projet de budget, le Conseil des Ministres **est abouti** aux conclusions suivantes :

- Surseoir sur le budget proposé et le restructurer autrement pour tenir compte de la notion de budget-programme ;
- Les dividendes en provenance des entités dans lesquelles l'Etat dispose des actions doivent être clairement budgétisées comme recettes ;
- Les budgets des structures de l'Etat à gestion autonome, c'est-à-dire les dépenses et les recettes doivent apparaître dans le budget de l'Etat.
- Parallèlement, les ministères sont appelés à définir les programmes avant de demander les budgets y relatifs ;

Une équipe d'experts économistes va être mise en place pour restructurer ce budget conformément à ces orientations, et le projet sera ramené et analysé en séance extraordinaire du Conseil des Ministres le plus tôt possible.

2. **Note sur le Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille (FONDS GPP) à être créé par la Banque Mondiale dans le cadre de la préparation du nouveau Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique « PRETE »**, présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

En date du 14 février 2023, la Banque Mondiale a organisé une réunion à l'endroit de l'Association Burundaise des Etablissements Financiers, le Réseau des Institutions de Microfinance et le FIGA.

L'objet de la réunion était de présenter le modèle et le fonctionnement du Fonds de garantie partielle de portefeuille que la Banque Mondiale va soutenir pour appuyer le secteur privé.

Le modèle de garantie de portefeuille que la Banque Mondiale veut implanter au Burundi est semblable à quelques différences près au modèle du FIGA. La Banque Mondiale propose deux options.

La première option est de réformer le FIGA pour gérer le nouveau fonds avec entre autre condition de revoir la composition du Conseil d'administration du FIGA en y associant les membres du secteur privé, c'est-à-dire un représentant du Réseau des Institutions de Microfinance et un autre de l'Association des Banques et Etablissements Financiers.

La deuxième option est de créer une structure qui gère le fonds de garantie avec participation du FIGA dans l'actionnariat de ce Fonds à hauteur du pourcentage que voudrait le Gouvernement.

Après analyse, le Conseil des Ministres **a opté pour la réforme du FIGA** pour gérer le nouveau fonds de garantie partielle de portefeuille de crédit du projet PRETE.

3. Projet de loi portant Code des Communications Electroniques et des Postes, présenté par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Ce projet de loi s'inscrit dans une perspective de donner effet aux orientations de la Politique Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication, adoptée par le Conseil des Ministres en sa séance du 13 Juillet 2011.

Cette Politique envisage, dans le cadre de l'amélioration et de l'adaptation du cadre politique, juridique, réglementaire et de régulation à l'ère de la convergence des technologies, de réaliser les objectifs ci-après :

- Procéder à la révision de loi sur les télécommunications, en s'inspirant des meilleures pratiques régionales et internationales;
- Mettre en place une législation sur le secteur postal qui consacre la libéralisation et la réglementation des activités de ce secteur ;
- Etendre les missions de l'Agence de Régulation et du Contrôle des Télécommunications à la régulation du secteur des Postes, et augmenter son indépendance de gestion pour en faire un régulateur convergent et indépendant ;

Concernant le secteur postal, ce dernier connaît actuellement des mutations liées notamment à l'évolution technologique, à l'émergence de nouveaux services postaux et à l'entrée de nouveaux opérateurs privés en l'absence de la régulation.

Il est donc apparu nécessaire de mettre en place un environnement juridique permettant d'assurer une concurrence loyale dans ce secteur.

Le décret-loi n°1/11 du 4 septembre 1997 portant dispositions organiques sur les télécommunications actuellement en vigueur n'est plus à même d'encadrer le secteur des communications électroniques et ne prend pas en compte le secteur postal.

Il est notamment muet sur les questions de licences unifiées et de renouvellement des licences à l'échéance des contrats de concession.

Dans le secteur postal, la loi du 10 octobre 1962 sur l'Administration des Postes consacre le monopole d'exploitation du secteur postal. Entretemps, des opérateurs privés sont apparus dans ce secteur.

Le présent projet de loi vient réglementer ces secteurs en prévoyant des dispositions relatives aux conditions d'exploitation des secteurs des communications électroniques et des postes.

Ainsi, les raisons majeures qui militent en faveur de l'adoption de cette nouvelle loi portant Code des Communications Electroniques et des Postes sont les suivantes :

- L'adaptation de la législation, de la réglementation et du mode de régulation au niveau de la concurrence observée dans les secteurs des communications électroniques et des postes ;
- La libéralisation et la régulation du secteur postal ;
- L'encadrement de l'exploitation des secteurs des communications électroniques et des postes ;

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec comme recommandations de :

- Dans l'exposé des motifs, indiquer clairement les raisons qui militent en faveur de la mise en place de cette loi ;
- Expurger du projet ce qui est en rapport avec la Poste-Banque et maintenir le volet Poste-Courier ;
- Transférer les infractions dans le Code Pénal;
- Au lieu d'instituer un Fonds de financement du service postal universel, indiquer seulement que l'Etat va accorder des facilités ;
- Vérifier si ce projet couvre tous les aspects comme la politique de digitalisation, la confidentialité et la protection des données personnelles ;
- S'assurer qu'il n'y a pas de chevauchements entre ce projet de loi et la loi sur la cyber-sécurité ;

4. Projet de ratification du Protocole de coopération des services météorologiques de la Communauté Est Africaine, présenté par le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

La mise en place de ce protocole a été approuvée au cours de la 16^{ème} session ordinaire des Chefs d'Etat des pays de la Communauté Est Africaine tenue le 20 février 2015.

Au cours du 17^{ème} sommet tenu en mars 2016, les Chefs d'Etat ont invité les pays membres d'accélérer le processus de ratification des protocoles non encore ratifiés.

Ce protocole a été signé par le Burundi en 2016.

Son objectif est de promouvoir la coopération dans le renforcement des systèmes d'observation, de production et d'échange des données et des informations météorologiques.

La Coopération des pays membres permettra d'établir des diagnostics climatologiques à l'échelle sous régionale, d'établir une climatologie de référence pour la sous-région et d'instaurer une veille climatologique régionale.

A l'issue des échanges, le projet a été **adopté**.

5. **Note sur l'état des lieux des travaux d'aménagement de la Centrale Hydroélectrique de KABU 16 (20 MW)**, présentée par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

Cette note indique la problématique de l'exécution des travaux dans la mise en œuvre de ce projet KABU 16.

En effet, l'entreprise Angelique International Limited qui exécute ces travaux a refusé d'envoyer des équipements restants, justifiant ce refus par le fait que ses sous traitants exigent la révision des prix.

Ce refus d'envoi à temps de ces équipements a un impact sur la fin des travaux du Projet qui était prévue au 31 mars 2023.

En plus, Exim Bank d'Inde qui a financé les travaux a suspendu le paiement de l'Entreprise, suite au retard de remboursement du crédit et des intérêts par le Gouvernement du Burundi.

A travers cette note, il est demandé que le Gouvernement du Burundi paie les arriérés du crédit afin que Exim Bank d'Inde paye à son tour l'entreprise qui exécute les travaux.

La note propose aussi que le fondement des réclamations d'Angelique International Limited soit analysé pour qu'une décision conséquente soit prise.

Une analyse des clauses du contrat doit également être faite pour qu'elles soient rigoureusement appliquées.

A l'issue de l'analyse de la note, le Conseil des Ministres a **formulé** les observations et les recommandations suivantes :

- Demander un délai de grâce à Exim Bank d'Inde, en faisant valoir les arguments ci-après :
 - Lors de la négociation du crédit, il avait été convenu que le remboursement se ferait avec le début de l'exploitation du barrage ;
 - La pandémie Covid-19 constitue un cas de force majeure qui a handicapé l'avancement normal des activités ;
 - Le remboursement ne devrait pas commencer alors que le décaissement du crédit emprunté n'est pas achevé.
- Négocier des fonds additionnels auprès de Exim Bank d'Inde pour les travaux qui restent, ainsi que le déblocage du montant du crédit restant ;
- Chercher une maison de surveillance habilitée pour analyser et étudier le fondement des réclamations de l'Entreprise qui exécute les travaux;
- Suspendre les travaux liés au bitumage de la route qui accède au barrage afin de réduire la facture des travaux qui restent,;

- Explorer toutes les voies possibles pour que tout le matériel commandé en Inde pour ce Projet soit livré ;
- User de tous les moyens possibles pour que la construction du barrage se termine le plus rapidement possible.

6. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord entre la République Démocratique Populaire de Lao et le Gouvernement de la République du Burundi sur l'exemption de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques ou de service**, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Dans le cadre du renforcement des relations de coopération et d'amitié, le Gouvernement de la République Démocratique Populaire de Lao et le Gouvernement de la République du Burundi ont signé, le 28 novembre 2022, l'accord sur l'exemption de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service.

La conclusion de cet accord intervient après moins d'une année de l'établissement officiel des relations diplomatiques entre ces deux pays.

Le présent accord vient répondre au souci de voir les deux pays développer davantage leurs relations d'amitié et de faciliter la circulation de leurs ressortissants respectifs dans ces deux pays, dans le respect du principe d'égalité et de réciprocité.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a recommandé qu'il **y'ait d'abord un accord général de coopération qui servirait de base à d'autres accords.**

Fait à Bujumbura, le 06 avril 2023

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi